

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LO CAZAU

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Objet de ce règlement intérieur

Il a pour objet de préciser les conditions de fonctionnement du café associatif et de définir les dispositions applicables aux usagers, bénévoles et intervenants extérieurs du café associatif.

2. Champ d'application

Dans ce qui suit « Lo Cazau » s'entend comme le lieu où se déroulent les activités du café associatif à savoir la salle des fêtes de Cazaunous (31160) et ses espaces extérieurs attenants (parking, terrain de pétanque, futur jardin). Toutes les personnes présentes à Lo Cazau sont tenues de se conformer à ce règlement.

3. Personnes chargées de veiller à son application

Les co-présidents du conseil d'Administration collégial de l'association « Les embusqués » sont chargés de veiller à l'application du présent règlement. Ils doivent effectuer tout rappel au règlement intérieur s'ils le jugent nécessaire.

Leurs numéros de téléphone sont disponibles dans les locaux de Lo Cazau.

4. Principes d'utilisation

Lo Cazau est un lieu collectif, au service de tous les adhérents pour leur permettre de réaliser leurs projets, rencontrer d'autres personnes, échanger avec elles. Dans ce contexte, certaines règles de vie commune sont essentielles :

- Chaque usager s'engage à respecter le lieu, les personnes qui s'y trouvent, les activités qui s'y déroulent.
- Aucune violence verbale, physique, morale n'est tolérée à Lo Cazau.
- Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être respectés.
- Tout adhérent peut proposer des idées d'animations qui seront discutées au sein du Conseil d'Administration.

5. Cotisations

Les adhérents actifs à partir de 18 ans règlent une cotisation annuelle de 1 €. L'adhésion est gratuite pour les mineurs.

6. Exclusion de Lo Cazau

Tout agissement contraire à ce règlement ou aux autres documents régissant le fonctionnement du lieu pourra, en fonction de sa gravité et/ou de sa répétition, faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive des locaux de Lo Cazau. Cette exclusion pourra être prononcée par tout bénévole responsable de la permanence afin de garantir la sérénité du fonctionnement du lieu et de permettre un retour à la normale, elle sera confirmée ou adaptée par le Conseil d'Administration de l'association.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DU BÉNÉVOLAT

Est considéré comme bénévole toute personne majeure qui participe à l'activité de Lo Cazau sans percevoir de rémunération en espèces.

Les bénévoles doivent :

- Être adhérents actifs à l'association Les embusqués
- Se faire connaître auprès d'un membre du CA
- Contribuer à assurer une bonne ambiance et un bon fonctionnement

Les bénévoles de Lo Cazau sont couverts pendant leur intervention par l'assurance Responsabilité Civile

de l'association Les embusqués.

Les frais engagés personnellement par les bénévoles pour le compte de l'association, dans la mesure où ils sont justifiés et ont fait l'objet d'une entente préalable avec le CA, seront remboursés sur présentation d'une facture.

FONCTIONNEMENT DU CAFÉ ASSOCIATIF

1. Tenue du café associatif

Le café associatif doit être tenu par au moins un co-président ou par un ou plusieurs membres actifs sous sa responsabilité.

2. Condition d'utilisation du café associatif

Seules les consommations vendues par Lo Cazau peuvent être consommées sur place, sauf événement exceptionnel dûment programmé.

L'association Les embusqués est responsable de l'activité du café. Pour cela elle est assurée en responsabilité civile.

Les adhérents à l'association Les embusqués doivent respecter les termes de l'accord de l'utilisation de la salle des fêtes accordée par la mairie de Cazaunous et plus généralement toutes réglementations en vigueur, en particulier celles relevant de l'hygiène et de la sécurité.

Le café fonctionne pour et grâce aux adhérents auxquels il est destiné. Son utilisation et son entretien nécessite l'implication de tous.

Les co-présidents s'engagent à tenir le café à tour de rôle en s'inscrivant sur le planning au moins un mois à l'avance. Responsables du Café durant le week-end ils doivent s'assurer entre autre des comptes, du ménage et de l'état des lieux des consommations et produits manquants afin de les transmettre aux co-présidents chargées du réapprovisionnement. Ils devront pour cela se conformer à l'annexe de ce règlement intitulée : Gestion du café Lo Cazau.

- Économie d'énergie / écologie :

Il convient d'être vigilant afin d'avoir une utilisation de l'électricité et de l'eau réduite au nécessaire. Il convient aussi d'utiliser le compostage, de recycler ce qui peut l'être, de ne pas gaspiller et de réduire les déchets lorsque cela est possible.

a. Politique anti-tabac

En application du décret n° 96-478 du 29 mai 1992 sur la loi Evin du 10 janvier 1991, il est interdit de fumer à l'intérieur de Lo Cazau. Fumer sur la terrasse est autorisé sous réserve du respect d'autrui et de l'utilisation d'un cendrier.

b. Stupéfiants

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer à Lo Cazau sous l'emprise de stupéfiants. Il est interdit d'introduire, de distribuer, de consommer ou d'inciter à consommer de telles substances à Lo Cazau.

c. Usage des équipements de Lo Cazau

Les équipements de Lo Cazau peuvent être utilisés par les membres du CA et bénévoles conformément à leurs rôles

d. Divers

Il est possible de :

- recevoir le programme des animations par courriel en laissant ses coordonnées électroniques complètes et lisibles sur le cahier des adhésions.

Il est interdit de :

- se livrer à des jeux d'argent ;
- de faire du prosélytisme quelle qu'en soit la nature ;
- d'introduire des animaux à l'intérieur du bâtiment de Lo Cazau à l'exception d'animaux d'aide aux personnes non-voyantes.
- d'amener du matériel non conforme aux règles, lois et normes en vigueur.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption.

Conformément aux statuts de l'association Les embusqués, toute modification ultérieure, adjonction ou retrait au présent règlement sera élaboré par le Conseil d'Administration avant d'être proposé à ratification de l'Assemblée Générale suivante.

Le présent règlement est affiché dans les locaux de Lo Cazau.

signatures de tous les co-présidents